



## Compte-rendu du CSEC extraordinaire du 20 décembre 2021

En préambule de ce CSEC, qui ne comportait qu'un seul point à l'ordre du jour (Consultation sur la mise en œuvre du contrat d'engagement jeune), votre délégation **Force Ouvrière** est intervenue sur trois points :

- Nous avons demandé que la politique d'intervention du CRE, modifié par le DG, soit porté à l'ordre du jour du prochain CSE (la DG suite à notre demande inscrira ce point le 12 janvier 2022)
- Le jour de la tenue du CSEC, les deux agences de Mayotte étaient en grève pour dénoncer les conditions de travail à Pôle emploi et la perte de sens professionnelle ressentie par les agents. Ce mouvement vient à l'appui de la déclaration unanime des élus au CSEC portée le 9 décembre 2021.
- Enfin, nous avons regretté qu'un CSEC se tienne le 20 décembre ne permettant pas aux élus des DOM de siéger : cette date est un jour férié pour eux puisque c'est le jour de célébration de la fin de l'esclavage. La même problématique s'était posée le 27 avril 2021 pour les élus de Mayotte.

### Consultation sur les conditions de mise en œuvre du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)

Si la délégation **Force Ouvrière** se félicite de l'embauche de 900 CDI et de la mise en place de portefeuilles de taille raisonnable (30 jeunes), pour mener à bien cette opération, elle pose de multiples questions quant à son application concrète :

- Quel est l'avenir du CEJ au-delà de la présidentielle qui se teint 1 mois après sa mise en œuvre ? *La DG nous dit ne pas se poser ce type de question. Elle ne fait que mettre en œuvre un dispositif gouvernemental*
- Quel est l'état réel des effectifs de Pôle emploi ? Entre les 900 CDI et la suppression de postes dans la loi de finance, il est compliqué de se projeter. *La DG ne souhaite pas rentrer dans ce débat.*
- Quelques régions veulent mettre en concurrence Pôle emploi et les missions locales dans le cadre de la mise en œuvre du CEJ. *La DG indique que ce n'est pas sa volonté*
- Certains collègues en AIJ doivent basculer sur la mission CEJ. Certains sites ne font pas appel au volontariat mais contraignent les AIJ à basculer sur le nouveau dispositif. *La DG indique que le volontariat serait plus judicieux*
- Le CEJ est une charge de travail supplémentaire pour les collègues GDD. Comment vont-ils pouvoir assimiler cette charge, en plus du décret d'assurance chômage et de la mise en place du CRI ? *La DG considère que la charge de travail sera peut-être importante*
- Le CEJ comporte un accompagnement de 15 à 20 H par semaine de chaque jeune en CEJ. Qu'appelle-t-on accompagnement ? *La DG indique que les jeunes seront en autonomie la plus part du temps, ils devront rendre compte des différentes actions qu'ils ont entreprises (participation à des ateliers, recherche active d'emploi, bénévolat, ...) au cours d'entretien chaque semaine avec leur référent.*

### Avis des élus **Force Ouvrière** au CSEC du 20 décembre 2021 sur le CEJ

Les élus Force Ouvrière prennent acte de quelques dispositions positives dans le cadre du déploiement du contrat d'engagement jeune :

- L'embauche 900 de CDI
- L'accompagnement intensif de populations de demandeurs d'emploi avec un portefeuille limité avec une durée importante (12 mois)

Toutefois, le dispositif CEJ n'est pas sans poser de multiples questions quant à son application dans le réseau :

- Mettre en place un tel dispositif en contexte électorale interroge sur la pérennité du dispositif
- Cet énième dispositif vient s'ajouter à une activité trop intense
- Si nous notons de manière positive les 900 CDI, ils ne peuvent masquer les suppressions de postes prévues dans la loi de finance à Pôle emploi.
- Le CEJ est d'ores et déjà présenté dans le réseau comme une mise en concurrence avec les missions locales.
- L'indemnisation des jeunes reste nébuleuse et vient s'ajouter à un contexte complexe de la mise en œuvre du décret d'assurance chômage.
- Ce contrat vient encore alourdir la charge du CRI
- Plusieurs collègues sur le dispositif AIJ doivent rejoindre le CEJ. Cette transition se fait de manière brutale et non concertée dans certaines agences.
- Le conseiller CEJ, lorsqu'il est seul à assumer cette activité, aura des conséquences sur sa planification, ses possibilités de télétravail et ses différentes prises de congés.

En conséquence, les élus Force Ouvrière, votent CONTRE le déploiement du CEJ

**Mobilisez-vous avec nous, adhérez !**

Contact : [syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr)

